

Le 6 mars 2024

COMMUNIQUE AUX BIOLOGISTES MEDICAUX : Vitamine D

Les syndicats œuvrent massivement pour une maîtrise médicalisée, afin de diminuer les actes de l'enveloppe de routine et stopper les baisses de nomenclature ou de la lettre clé B.

Dans ce cadre, un travail sur la vitamine D a été lancée conjointement par l'assurance maladie (CNAM) et les syndicats.

Cet examen n'est pris en charge par l'assurance maladie que dans 6 indications :

- Diagnostic de rachitisme
- Diagnostic d'ostéomalacie
- Mention des AMM des médicaments de l'ostéoporose
- Personnes âgées victimes de chutes répétées
- Suivi ambulatoire de l'adulte transplanté rénal à partir de trois mois après la transplantation
- Traitement chirurgical de l'obésité chez l'adulte

Au vu des dérives dans les volumes, une communication a été faite par la CNAM (DAM) auprès des médecins prescripteurs, rappelant ces indications dans le remboursement.

En parallèle, la CNAM a prévu d'effectuer des contrôles prochainement sur l'ensemble des laboratoires de biologie médicale, et il est donc important de respecter ces indications.

Lorsqu'il n'y a aucune de ces indications, le patient n'est pas pris en charge, et celui-ci peut soit refuser l'examen, soit régler l'examen en hors nomenclature.

Nous tenions à vous informer de ces éléments, et poursuivons nos travaux pour diminuer le poids de certains actes au sein de l'enveloppe de routine, en améliorant la pertinence des actes.



Dr François BLANCHECOTTE
Président
Syndicat des biologistes
11 rue de Fleurus
75006 Paris
Tél : 06 08 89 61 02



Dr Lionel BARRAND
Président
Syndicat Les biologistes médicaux
16 Rue Jean-Frédéric Oberlin
67000 Strasbourg
Tél : 06 67 20 81 88



Dr Thierry BOUCHET
Président
Syndicat des laboratoires de biologie clinique
6 place de la Madeleine
75008 Paris
Tél. 06 33 56 03 94



Dr Jean-Claude AZOULAY
Président
Syndicat national des médecins biologistes
133 bd du Montparnasse
75006 Paris
Tél. 06 60 99 42 28